

Annexe 5 du Règlement du service de l'assainissement collectif

Du 1er juillet au 31 décembre 2022

Communes de Carry-le-Rouet - Gignac-la-Nerthe - Marignane - Sausset-les-Pins - Châteauneuf-les-Martigues - Ensues-la-Redonne - Saint-Victoret

Prestations	Coût HT en euros	Taux de TVA en %	T.V.A	Total TTC en euros
Tarifs des prestations à l'utilisateur				
Frais d'accès au service pour les usagers en assainissement seul	67,27	10,00	6,73	74,00
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,61	0,00	0,00	3,61
Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	11,26	0,00	0,00	11,26
Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance	32,79	0,00	0,00	32,79
Frais d'avis de fermeture	32,79	10,00	3,28	36,07
Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayé	49,19	10,00	4,92	54,11
Frais de contrôle de conformité dans le cas de cession de propriété	207,69	20,00	41,54	249,23
Contre-visite de vérification de la mise en conformité	131,17	20,00	26,23	157,40
Infraction au règlement et manipulation frauduleuse (frais réels + frais d'huissiers)	163,97	10,00	16,40	180,37
Déplacement inutile	49,19	10,00	4,92	54,11
Participation aux Frais de rejets bancaires par la trésorerie publique	6,56	10,00	0,66	7,22
Frais de débouchage de branchement sur faute de l'utilisateur (prix forfaitaire / Nuit et jour férié)	Forfait			